



Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-99-1

Ottawa, le 6 décembre 2007

Erratum

1. Dans *Demandes ayant été traitées conformément à la procédure simplifiée*, avis public de radiodiffusion CRTC 2007-99, 5 septembre 2007 (l'avis public 2007-99), le Conseil a publié une liste des demandes relatives à des transferts de propriété et des changements au contrôle effectif d'entreprises de radiodiffusion (Annexe 1) ainsi que des demandes de modification ou de prolongation de délai (Annexe 2) n'exigeant pas de processus public qu'il a traitées entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2007 conformément à sa procédure simplifiée.
2. Par la présente, le Conseil **corrige** l'avis public 2007-99 en ajoutant la demande suivante en tant qu'article 15 de l'Annexe 2.

Titulaire	Numéro de demande et date d'autorisation	Description de la demande
CHUM limitée, au nom d'une société ou d'un partenariat devant être constitué, maintenant connue sous le nom de CTV Limited, suite à un changement de nom le 31 juillet 2007	2007-0576-7 14 juin 2007	APPROUVÉE – Prorogation, jusqu'au 31 décembre 2007, de la date butoir de mise en exploitation de l'entreprise autorisée dans <i>Entreprise de radio terrestre par abonnement</i> , décision de radiodiffusion CRTC 2005-248, 16 juin 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>